





# Sommaire

<b>Résumé.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Offre, demande et développement durable .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Le rapport « Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie » .....</b>	<b>6</b>
<b>3. L'avant-projet de « Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2014-2020 » .....</b>	<b>8</b>
<b>4. Quel « changement de modèle » ? Quelle « transition écologique » ? .....</b>	<b>10</b>

# Résumé

Ce Cahier n°2 est le deuxième d'une série de rapports qui rythment jusqu'en 2016 le nouveau programme de recherche du Comité 21, visant à estimer la « valeur ajoutée des démarches de développement durable à l'attractivité et à la prospérité des territoires ». Ce programme s'inscrit dans le prolongement des travaux que le Comité de prospective du Comité a mené de 2009 à 2012. C'est pourquoi le premier rapport en a présenté une synthèse illustrant la mission et les perspectives que s'est fixé le Comité 21 depuis sa création voici 20 ans : concertation, dialogue et co-décision entre les parties prenantes ; production de valeurs grâce aux capacités des réseaux ; appui aux innovations et anticipation des ruptures sociétales ; transformation plutôt que détour.

À l'inverse, la présente note se tourne vers l'avenir et analyse principalement deux rapports nationaux prospectifs : le [rapport de France Stratégie « Quelle France dans dix ans ? »](#), sorti en juin 2014, et l'avant-projet de « [Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable \(SNTEDD\) 2014-2020](#) », actuellement en cours de finalisation au Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie.

Ces deux rapports arrivent au moment où la France est traversée par de vifs débats sur les chemins à emprunter pour sortir des crises qui la secouent, débats qui se focalisent sur les mérites respectifs des politiques « de l'offre » et « de la demande, en occultant quelque peu les enjeux environnementaux. Or la plupart des experts et des responsables politiques s'accordent aujourd'hui à dire que l'évolution de notre « modèle » doit prendre en compte simultanément l'ensemble des enjeux dans l'optique du développement durable et, partant, qu'il faut « changer de modèle », si l'on veut trouver des voies soutenables de « sorties de crises ».

C'est le mérite principal de ces deux rapports « officiels » de poser leurs constats et leurs propositions dans la globalité de ces enjeux et de retrouver ainsi les positions du réseau civil multi-acteurs que constitue le Comité 21. Toutefois, si leurs analyses permettent de montrer les prémisses d'un développement vraiment durable et de les affirmer comme viables, il n'en découle pas encore un objectif de « transformation » économique et sociale véritable.

Au moment où va s'engager le débat sur la « transition énergétique pour la croissance verte » et la préparation de la COP 21, le Comité 21, en tentant de mesurer les externalités qualitatives et quantitatives des démarches de développement durable, accompagne ainsi les travaux sur la transition écologique ou le « changement de modèle ».

Le programme de recherche prospective 2013-2015 du Comité 21 vise à estimer la « valeur ajoutée des démarches de développement durable à l'attractivité et à la prospérité des territoires », dans l'optique d'une contribution de son réseau à la transition vers un développement socio-économique vraiment durable.

Ce programme s'inscrit dans le prolongement des travaux que le Comité de prospective du Comité a mené de 2009 à 2012. C'est pourquoi un premier rapport<sup>1</sup> le « Cahier 1 », en a présenté une synthèse qui illustre la mission et les perspectives que s'est fixé le Comité 21 depuis sa création voici bientôt vingt ans, tout en constituant les fondements doctrinaux de ce nouveau programme de recherche :

1. *la « transformation » plutôt que le « détour »* : il ne s'agit pas seulement d'amender notre modèle de développement, mais de faire un nouveau choix global d'organisation humaine et sociale, qui constitue une véritable transition ;
2. *la réorganisation socio-économique collective* : l'enjeu n'est pas tant de définir de nouvelles règles que de renforcer la gouvernance urbaine et territoriale, par une institutionnalisation du dialogue entre les experts et les parties prenantes, en complétant et renouvelant les formes de concertation et de co-décision ;
3. *l'appui aux innovations et à l'anticipation des ruptures sociétales* : pour préparer et accompagner les changements, il faut identifier et soutenir les leviers d'innovation et de rupture rentrant dans le champ de la responsabilité, de l'organisation et des réseaux économiques et sociaux ;
4. *la production de valeurs issue des potentialités de ces réseaux* : les nombreuses innovations sociétales en cours peuvent permettre de refonder une doctrine économique qui assoie la richesse, dans toute la diversité de ce mot, sur les valeurs de production des nouveaux réseaux tant immatériels que solidaires.

Ces ambitions constituent autant de défis que le Comité 21 a ainsi mis, et continue de mettre, en avant, notamment comme voies potentielles de « sorties de crises » à terme. C'est pourquoi il a semblé intéressant que ce « Cahier 2 » les confrontent avec les travaux prospectifs que « France Stratégie<sup>2</sup> » a mené à la demande du Gouvernement d'août 2013 au printemps 2014, et qui ont abouti en juin dernier au rapport « Quelle France dans dix ans ? », destiné lui aussi à « aider à remobiliser un pays aujourd'hui désorienté ».

Ce rapport n'est évidemment pas le seul à faire de la prospective stratégique, en particulier sur le développement durable : de nombreux organismes publics Français et Européens (des Ministères, le CGET, l'ADEME, le CESE, le CAE, le CNAM, des collectivités territoriales -Régions Nord Pas-de-Calais, Pays de Loire, ...-) et privés (des Think Tank et des Fondations (Terra Nova, Jean Jaurès, Montaigne), des associations (Futuribles, Convergences, 4D, FNH, IDDR), des organisations professionnelles, des entreprises, notamment) en font aussi.

Mais on s'arrêtera ici sur le rapport de France Stratégie, en tant qu'émanation du principal organe national dédié à la production d'idées et à la prospective, et comme étant, d'une part, le plus récent, d'autre part, le plus globalisant dans son approche, aussi bien dans sa méthode que dans son résultat. Pour enrichir le débat, on analysera également un autre document de l'État, l'avant-projet de « Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2014-2020 », actuellement en cours de finalisation au Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie. Même s'il ne s'agit que d'un avant-projet, susceptible de modifications, son objet le rapproche suffisamment des perspectives du Comité 21 pour s'y arrêter.

---

1 [Téléchargeable sur le site Internet du Comité 21](#)

2 Anciennement Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP)

# 1. Offre, demande et développement durable

À travers de très nombreux rapports et forums, la situation socio-économique de la France -en quasi-décrochage selon le rapport de France Stratégie- fait depuis des années, des chocs pétroliers de 1973 et 1979 à la quasi-absence de croissance d'aujourd'hui en passant par la crise financière de 2007 à 2011, l'objet de vifs débats sur les chemins à emprunter pour sortir des crises qui la secouent, et, avec elle, l'Europe toute entière. Ces débats se focalisent aujourd'hui sur un sujet récurrent, aussi ancien que la science économique elle-même : les mérites respectifs des politiques « de l'offre » et des politiques « de la demande »<sup>3</sup>.

La politique « de l'offre » se concentre schématiquement sur les moyens de renforcer la compétitivité des entreprises (allègement des charges, fonctionnement du marché du travail, investissement en matière d'éducation et de R & D) alors que la politique « de la demande » privilégie le pouvoir d'achat des consommateurs (relance « keynésienne », dépense publique...).

Considérant avec bon sens qu'il n'y a pas d'offre rentable sans demande solvable, le « Français moyen » aurait tendance à considérer que ces deux politiques sont complémentaires, rejoignant ainsi un prix Nobel d'économie<sup>4</sup> pour qui « les économistes ont deux yeux : l'un pour regarder la demande, l'autre pour l'offre ». Cet équilibre logique entre offre et demande se retrouve aussi bien entendu quand on évoque le développement durable : « produire autrement » (l'offre) et « consommer mieux » (la demande).

Mais au-delà de ce débat, la plupart des experts estiment que notre pays souffre principalement de ne pas produire assez de produits de qualité à des prix compétitifs, engendrant une panne du « carnet de commandes », et ce pour différentes raisons qui se cumulent en engendrant un cercle vicieux : le déficit d'investissement privé et de marges de manœuvre financière amenant à l'insuffisance de recherche et d'innovation pourtant nécessaires pour sortir de la nasse et rebondir, mais aussi un manque de qualification et de formation d'une partie importante de la main d'œuvre. De son côté, le tassement de la demande du consommateur n'arrange évidemment rien.

Hors son intérêt propre, qui d'ailleurs interpelle chaque Français, si l'on en croit les commentateurs et l'entourage de chacun, ce débat amène la sphère des environnementalistes à s'interroger : et le développement durable dans tout ça ? Car force est de reconnaître que, centré aujourd'hui essentiellement sur ses composantes « économique » (croissance -avec quelques leviers « verts » (efficacité énergétique, process innovants, un peu de fiscalité)-, compétitivité...) et « sociale » (chômage, inégalités...), il a jusqu'ici quelque peu occulté sa composante « environnementale » (épuisement des ressources, dépendance énergétique, changement climatique). De ce fait, il ne semble pas pouvoir constituer à lui seul l'« alpha » et l'« omega » des propositions pour la sortie de crises.

Pourtant, avec l'ensemble de la « pensée écologique », la plupart des experts et des responsables politiques s'accordent à dire que l'évolution de notre « modèle » doit prendre en compte simultanément l'ensemble des enjeux dans l'optique du développement durable et, partant, qu'il faut « changer de modèle ». Jamais cette expression, en soi « révolutionnaire », n'a été autant employée : sans doute faut-il y voir une réaction à l'impasse dans laquelle se trouve le pays, exigeant des mesures « radicales ». Jamais sans doute aussi n'a-t-il été autant qu'aujourd'hui nécessaire de réfléchir à ce qu'elle recouvre réellement et à définir son contenu conceptuel.

---

3 « Politique de la demande, politique de l'offre » - Jean Peyrelevade - Note pour Terra Nova, février 2012.

4 Paul Samuelson en 1970.

## 2. Le rapport « Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie »

Ce rapport au Président de la République lui a été remis et publié en juin 2014. Il fait suite à une commande issu d'un séminaire gouvernemental tenu à l'été 2013. Il se compose d'un rapport final, de cinq notes thématiques (investir dans le redressement économique - réconcilier l'économique et le social - restaurer la confiance dans le modèle républicain - retrouver une ambition européenne pour la France - bâtir un développement responsable) et d'un cahier de références et d'indicateurs<sup>5</sup>, le tout élaboré à la suite d'une large consultation, très diversifiée, sous forme de débats et d'appel à contributions. Il en a notamment lancé une sur la soutenabilité, auquel ont répondu plusieurs organismes de la sphère environnementale<sup>6</sup>.

Malgré les atouts de la France (unité territoriale et Paris-capitale, démographie et jeunesse, éducation supérieure et potentiel scientifique, grandes entreprises, infrastructures de qualité, cadre de vie...), le rapport en présente un constat relativement pessimiste, sans être catastrophiste, conséquence d'un sous-investissement en matière économique et sociale depuis de nombreuses années :

- *au plan économique*, érosion du tissu industriel, dégradation de la compétitivité française, insuffisante intégration de l'innovation dans les processus de production, endettement ;
- *au plan social*, montée des inégalités, chômage, défiance vis à vis des institutions, fragilisation des liens sociaux et altération de la cohésion sociale ;
- *au plan environnemental*, pression sur les ressources naturelles, diversification des pollutions, impacts du changement climatique ;
- *au plan européen*, risques de délitement sous l'effet des ajustements budgétaires.

Afin que la France de 2025 « retrouve le goût des lendemains », France Stratégie propose huit objectifs stratégiques (les « chantiers de la décennie ») :

- une démocratie de la confiance ;
- une égalité républicaine effective ;
- un État entreprenant et économe ;
- un développement responsable (c'est surtout dans ce cadre qu'est traitée la question écologique) ;
- une société décloisonnée et ouverte sur le monde ;
- une économie du mouvement ;
- un modèle social lisible et inclusif ;
- une Europe force d'entraînement.

La note thématique « Bâtir un développement responsable » aborde la question de la soutenabilité sous deux angles parallèles : la dégradation de l'environnement et l'endettement public, comme autant d'« héritages » légués aux générations futures et de risques systémiques lié au déficit de connaissance des irréversibilités. Si cette double approche est tout à fait justifiée sur le temps long et permet de ne pas trop sectorialiser la question environnementale, elle a en même temps l'inconvénient de donner le sentiment d'en sous-estimer l'importance au profit des questions économique et sociale, qui sont abordées de fait dans la moitié du rapport de synthèse.

Par ailleurs, ce choix survalorise la lutte contre les déficits publics, évidemment essentielle, mais dont de nombreux observateurs économiques estiment qu'il faudrait inverser la priorité qui lui est aujourd'hui donné, au profit de la relance de l'activité, comme l'ont choisi les Etats-Unis : on retrouve ici le débat entre politiques de l'offre et de la demande.

Pour France Stratégie, la dégradation de son « capital naturel » doit induire à juste titre le « découplage » entre la croissance économique et les pressions sur l'environnement, rejoignant en cela les avis de nombreux experts depuis quelques années, et décliné dans le cadre de certaines politiques mises en place.

A partir de quelques indicateurs, le rapport analyse l'effectivité de ce découplage pour la France : pour certaines émissions de polluants, pour les émissions de CO2 de quelques secteurs, mais pas pour son empreinte carbone, pour la consommation de matières premières et la production des déchets municipaux. Il

5 Téléchargeables sur le site Internet de France Stratégie.

6 France Nature Environnement, la Fondation Nicolas Hulot et le Comité 21 : contributions consultables sur le site de France Stratégie.

souligne aussi la difficulté de bien appréhender les relations entre croissance et biodiversité et donc d'en mettre au point des indicateurs pertinents.

La note fait plusieurs recommandations fondées pour aller vers ce découplage :

- réduire de 30% les émissions domestiques de GES ;
- revoir les aides publiques dommageables à l'environnement et réviser la fiscalité environnementale ;
- réduire de moitié la progression de l'artificialisation du territoire ;
- soutenir l'émergence de nouvelles filières « propres » ;
- agir sur les comportements (« éco-conception », consommation « durable », éloge de la sobriété, sensibilisation-éducation-formation).

Et elle innove en proposant des pistes intéressantes pour la prise en compte du long terme et des générations futures, notamment par un suivi de la soutenabilité de notre modèle de développement grâce à des indicateurs de « qualité de la croissance ».

Même si le rapport de synthèse laisse l'impression d'une prééminence socio-économique, les notes thématiques révèlent en fait son inclusivité en rejoignant les perspectives du Comité 21 énoncés *supra*. Il en est ainsi des objectifs :

- de réinvestissement dans le capital humain et sociétal<sup>7</sup> : éducation (devant inclure la conscience du développement durable), formation continue, déploiement du potentiel des salariés par leur participation dans l'entreprise, qualité de l'emploi, RSE... ;
- de la préservation de notre modèle social pour une « vie digne » : protection sociale traditionnelle, dont la santé, lutte contre le décrochage éducatif, formation et sécurisation professionnelle, stabilité de l'emploi et conditions de travail, politique du logement... ;
- de la nécessité de bâtir un projet commun porteur de sens et d'identité collective (le « vivre ensemble »), de moderniser les institutions démocratiques et de valoriser les initiatives de la société civile et leurs pratiques participatives, de réformer l'organisation territoriale (et la « ville durable »), de lutter contre les discriminations...

Cet « élargissement des champs de sortie de crises » aux enjeux environnementaux et sociétaux est certes bienvenu, mais il ne semble pas en découler une véritable remise en cause du modèle actuel. Pourtant la corrélation entre la croissance actuelle des pays développés et l'augmentation des émissions de CO<sup>2</sup> et des pertes de biodiversité est bien établie et mentionnée dans le rapport.

S'il dit qu'il faut « accepter de renouveler les fondements de la croissance », voire « changer le modèle de croissance » par « un effort résolu sur le capital humain, l'emploi et la rénovation du « contrat social<sup>8</sup> » » et une « nouvelle approche de la politique industrielle », ce qui est louable, il le fait toujours sous le timbre de la « croissance » et de la promotion de sa « qualité ».

Le dilemme entre « renoncer à la croissance » et « repenser la croissance » est d'ailleurs très bien explicité, au profit de ce second parti qui induit de « la qualifier », de « préciser ses objectifs de soutenabilité », de « construire des médiations territoriales » et de mettre en place de nouveaux indicateurs hors PIB, le tout pouvant permettre de « recréer un consensus autour de cette croissance « repensée ».

En fait la question est bien ici de savoir si, comme le dit le rapport, « l'état de l'environnement doit pouvoir se maintenir, voire s'améliorer, même en présence d'une croissance soutenue » ou s'il y a décidément incompatibilité entre une croissance<sup>9</sup>, même améliorée<sup>10</sup>, et la préservation à long terme de notre cadre de vie. C'était d'ailleurs la question sous-jacente posée par l'intitulé du document préparatoire au débat « Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ? ». On retrouve encore ici l'alternative entre « transformation » et « détour ».

---

7 Comme l'a fait avant lui de nombreux ouvrages, dont par exemple ceux de Bruno Palier (Economie de la qualité investissement social/ La Revue parlementaire/octobre 2011), d'Isabelle de Kerviler pour le Conseil économique, social et environnemental (La compétitivité, enjeu d'un nouveau modèle de développement/novembre 2011), d'Olivier Ferrand et Louis Schweitzer pour la Fondation Terra Nova (Investir pour l'avenir : une politique globale de compétitivité pour la France/juillet 2012), de Dominique Méda (La mystique de la croissance/2013).

8 250 ans après Jean-Jacques Rousseau, on peut lui ajouter le « contrat naturel » de Michel Serres.

9 Rappelons que le terme de « croissance », qu'on l'emploie pour parler d'un être vivant ou d'une activité, implique toujours, dans ses différentes acceptions, l'augmentation et la composante quantitative.

10 Et on évoque ici ni « décroissance », ni « homme augmenté », encore moins « transhumanisme ».

### 3. L'avant-projet de « Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2014-2020 »

L'avant-projet de « Stratégie nationale de transition écologique<sup>11</sup> vers un développement durable (SNTEDD) 2014-2020 » a fait l'objet d'une consultation publique sur le site Internet du Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie du 20 mars au 20 avril 2014. Face aux quatre enjeux écologiques majeurs qu'il mentionne (le changement climatique – la perte de biodiversité – la raréfaction des ressources – les risques sanitaires environnementaux), il propose « neuf axes pour faire de la transition écologique une réalité », dans cet ordre :

- développer des territoires durables et résilients,
- s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone,
- prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales,
- inventer des nouveaux modèles économiques et financiers,
- accompagner la mutation écologique des activités économiques,
- orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation,
- éduquer, former et sensibiliser,
- mobiliser les acteurs à toutes les échelles,
- promouvoir le développement durable au niveau européen et international.

Chaque axe se décline ensuite en « priorités », 34 au total pour la stratégie dans son ensemble. Ces enjeux, ces propositions, ces priorités sont chacun pertinents et bien explicités et la liste forme un tout complet qui permet une clarification analytique de chaque thématique. Mais cet avantage méthodique et vulgarisateur bienvenu est en même temps un inconvénient, car il donne le sentiment que chaque « priorité » se situe au même plan, d'autant que les objectifs, et les moyens pour y parvenir, se succèdent dans ce « catalogue » sans être différenciés.

Ainsi il eut été logique de hiérarchiser la stratégie en proposant en premier lieu les objectifs, à savoir par exemple :

- s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone ; prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales ; mobiliser les acteurs à toutes les échelles,

puis de traiter ensuite des moyens :

- inventer des nouveaux modèles économiques et financiers ; accompagner la mutation écologique des activités économiques ; orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation ; éduquer, former et sensibiliser ; promouvoir le développement durable au niveau européen et international, l'ensemble permettant de développer des territoires durables et résilients.

Cependant, comme dans « France dans dix ans », on retrouve bien au fil des axes et priorités de ce projet de SNTEDD certaines des constantes du Comité 21 (mobilisation des acteurs, éducation et formation, innovation sociale, territoires durables), mais avec peut-être moins de transversalité institutionnelle et sociétale, en tout cas dans la forme, que chez France Stratégie.

Dans la perspective de la « transformation », on retrouve globalement les mêmes termes dans les deux documents : « Engager la transition écologique, c'est adopter un nouveau modèle économique et social », « un nouveau modèle de société reposant sur le « mieux consommer » et le « mieux vivre ensemble », « sortir d'un choix binaire entre modèle de croissance et modèle de décroissance pour s'intéresser plutôt au contenu qualitatif de la croissance ». Mais là aussi on en reste à l'engagement de principe sans dessein du contenu conceptuel de cette « transformation d'ampleur de l'économie et de la société ».

---

11 On se permettra ici une remarque sémantique : dans l'intitulé « transition écologique vers un développement durable », l'ajout de l'adjectif « écologique » au nom « transition », outre qu'il alourdit la formule, introduit un pléonasme dans la mesure où le développement durable inclut la prise en compte de l'écologie : « Transition vers un développement durable » serait suffisant pour sa compréhension.

Dans l'immédiat, la lecture des deux rapports donne surtout lieu à s'interroger sur deux sources de confusion : la responsabilité de la politique nationale et les perspectives calendaires.

Le projet de SNTEDD mentionne à juste titre la liste des plans et stratégies relatifs au développement durable, qu'ils soient déjà existants (« stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 », « plan national d'adaptation au changement climatique 2011-2015 », « stratégie nationale de gestion du risque inondation », « stratégie nationale pour la gestion des granulats », « 34 plans de la nouvelle France industrielle »), ou en cours d'élaboration (« projet de loi sur la transition énergétique », « plan national santé-environnement », « plan national de prévention des déchets 2014-2020 », « stratégie bas carbone »), sans parler des actions, également mentionnées, des autres Ministères, auxquels il convient de rajouter celles des collectivités territoriales. Malgré l'affirmation que cette SNTEDD a vocation à leur « apporter une cohérence d'ensemble », le lecteur de ce projet a du mal à la saisir. Cela conduit à s'interroger sur le suivi et l'application de toutes les mesures et propositions relatives au développement durable faites dans ce projet comme dans les propositions de France Stratégie. Qui les anime ? Qui les coordonne ? Qui en est responsable ?

Quant aux perspectives calendaires, on ne peut qu'être frappé par les disparités des différents rapports, plans et stratégies : 2020, 2025, 2030<sup>12</sup> ! Qui dit mieux ? Et qu'est-ce qu'une échéance à 5 ou 10 ans quand on parle du long terme ?

---

12 Pour d'autres exercices prospectifs : CNAM, Convergences.

## 4. Quel « changement de modèle » ? Quelle « transition écologique » ?

Ces deux documents illustrent à la fois une manifeste prise de conscience des limites<sup>13</sup> du modèle actuel de croissance économique et sociale des pays dits-développés, désormais affirmé au niveau de l'État, et, en même temps, la difficulté d'imaginer un « modèle »<sup>14</sup> de véritable « transformation » écologique et sociétale, permettant d'aller au-delà d'une croissance qualifiée de « verte »<sup>15</sup>.

Si ce terme de « croissance verte » ou d'« économie verte » a bien été consacré par la communauté internationale en juin 2012, à Rio + 20, en tant que vecteur d'un nouvel élan pour un développement durable, il n'en finit cependant pas de faire débat, car des visions divergentes s'affrontent sur la meilleure façon d'enrayer la dégradation de l'environnement tout en favorisant le développement.

D'un côté, les grands organismes internationaux (ONU, PNUE, OCDE) pensent qu'investir avec les entreprises et les consommateurs dans quelques secteurs clés permettrait de faire progresser la croissance économique tout en réduisant les émissions de GES ; de l'autre, des ONG et des experts dénoncent une « financiarisation » rampante des ressources environnementales et la création de nouveaux marchés, dont celui du carbone, au détriment des ressources, de la question sociale et du travail décent.

« Certains auteurs ont montré que la transition écologique pouvait être un levier pour sortir de la crise à laquelle nous sommes confrontés : investissements générateurs d'emplois non délocalisables et invention d'un système économique respectueux de l'environnement, générateur de bien-être durable pour les personnes (santé, lien social, etc.), mais d'autres économistes vont plus loin et remettent en cause les fondamentaux du modèle actuel, invitant à repenser en même temps que ce modèle le « thermomètre économique » (la croissance du PIB) et les remèdes qui y sont liés, pour concilier progrès économique, justice sociale et préservation de l'environnement »<sup>16</sup>.

Dire qu'il faut « changer de modèle » est en tout cas aujourd'hui rentré dans les consciences. Ce n'est plus un « gros mot » ou une utopie réservée aux « alternatifs », aux « décroissants » et autres « écolos » ! Dire que le modèle « productiviste » « extraire-produire-consommer-jeter » mène aujourd'hui à une impasse est désormais reconnu<sup>17</sup>. Affirmer qu'il faut « produire différemment », « consommer moins » et « inventer la croissance verte » est acté dans le discours politique<sup>18</sup>.

Mais le dire et le vouloir sont une chose, en définir le contenu est autrement difficile et délicat pour le faire accepter. Pour en dessiner les contours, de nombreux rapports et études existent depuis plusieurs années, aux niveaux national, européen et international<sup>19</sup>. Schématiquement, les différentes nouvelles formes d'économie proposées dans ces rapports alternent chacune, et même à l'intérieur de chacune, entre deux alternatives : « économiciser » les enjeux écologiques, sociaux et sociétaux ou « écologiser » les enjeux économiques<sup>20</sup>.

Elles prennent différentes appellations : « croissance verte », « économie verte », on l'a vu, mais aussi « nouvelle croissance », mais comment « penser » et faire croire à un changement de modèle si on utilise les mêmes mots qu'avant ? Emergent alors d'autres vocables pour les qualifier, toutes rentrant bien sûr dans le cadre de la soutenabilité. On peut citer la « prospérité » (Tim Jackson), la « sobriété heureuse » (Pierre Rabhi, Patrick Viveret), l'« abondance frugale » (Jean-Baptiste de Foucault), l'« éco-économie » (Lester

13 Pour paraphraser plus de 40 ans après « Limits to growth » - Dennis Meadows, Club de Rome, 1972.

14 Ou une « adaptation viable » selon l'expression de Bettina Laville - Contribution à l'ACIDDLab – septembre 2014.

15 « Actions pour la croissance verte » - Conférence de presse de rentrée de Ségolène Royal, septembre 2014.

16 « Économie verte : de la théorie économique aux conclusions politiques » - Note de Terra Nova, octobre 2013.

17 François-Michel Lambert, député des Bouches-du-Rhône, dans la revue de l'AMF, septembre 2014.

18 Formules prononcées par le Président de la République le 9 septembre 2014 dans son discours sur la nouvelle France industrielle.

19 Parmi d'autres : « La troisième révolution industrielle », Jérémy Rifkin, 2011 ; « Pour une économie positive », Jacques Attali, 2013 ; « Le capital vert : une nouvelle perspective de croissance », Christian de Perthuis, Pierre-André Jouvot, 2013 ; « Miser (vraiment) sur la transition écologique », Alain Grandjean, Hélène Le Téno, 2014 ; « Changer de modèle », Philippe Aghion, Gilbert Cette, Élie Cohen, 2014 ; « Changer l'Europe », Les économistes atterrés, 2014 ; « L'urgence de la transition écologique », Hugues de Jovenel, 2014.

20 Selon l'heureuse formule d'Olivier Dubigeon, in « La quatrième révolution sera sociétale – Comment réussir la transition » – Editions L'Harmattan, 2013.

Brown), la « transformation écologique et sociale » (Région Nord- Pas de Calais), l'économie du « bien être » (Amartya Sen) ou du bien vivre ensemble » (Raymond Van Ermen), l'« associativité » (Roger Sue)...

A elle seule, l'« économie décarbonée » ou « bas carbone », issue d'une véritable transition énergétique<sup>21</sup>, peut constituer le principal ressort de la transition écologique, car en dehors de ses bienfaits sur l'environnement et le changement climatique, elle devrait automatiquement générer des changements d'attitudes et de comportements professionnels, collectifs et individuels.

Car ce sont bien les enjeux comportementaux qui sont au cœur de tous ces rapports : ils mettent l'accent sur l'importance du capital humain, sur le consensus social, sur les réseaux, et sur une conception du développement humain et sociétal<sup>22</sup> comme un investissement, au même titre que celui de l'appareil productif, ce qui devrait entraîner plusieurs conséquences pour piloter le nouveau modèle : changer d'indicateurs : à « nouveau paradigme économique, nouveaux indicateurs », la croissance du PIB ne pouvant être sa seule boussole<sup>23</sup> ; redéfinir la notion de « développement » par rapport à celle de la croissance et en tirer les leçons sur les véritables besoins des sociétés développées ; poursuivre les recherches entamées sur le « nouveau modèle », ses fondements théoriques, son sens collectif (ce qui « rassemble » les hommes) et individuel<sup>24</sup>, et surtout son opérationnalité.

En réalité, le sentiment actuel d'impasse socio-économique et de défiance en nos propres atouts doit être combattu, non seulement par l'élargissement des champs de sortie de crises (dont les sphères environnementale et sociétale), mais aussi par la prise de conscience et la démonstration que cette « transformation » écologique et sociétale a commencé, de façon incrémentale, transitionnelle et surtout réaliste, un « grand soir » étant évidemment illusoire<sup>25</sup>.

C'est vrai sur le plan économique : des entreprises se réinventent, les métiers changent, les produits se diversifient, le travail change, notamment sous l'effet des innovations techniques<sup>26</sup> et des révolutions numériques<sup>27</sup> ; les parties prenantes dialoguent entre elles de plus en plus, les relations entre les entreprises et les territoires se multiplient ; les innovantes économies de la fonctionnalité, de la circularité et de la proximité émergent.

Différents nouveaux « modèles » économiques<sup>28</sup>, dont certaines sont d'ores et déjà animés par des structures formelles ou informelles, émergent et se développent : l'économie positive<sup>29</sup>, l'économie circulaire<sup>30</sup>, l'économie de la fonctionnalité, l'économie collaborative, l'économie contributive, l'économie horizontale, l'économie quaternaire, l'économie open source, l'économie symbiotique...

Sur le plan social, les politiques de solidarité, d'insertion et de sécurisation professionnelle, les transferts sociaux, les mesures de lutte contre la pauvreté, le dialogue social, l'entrepreneuriat social, l'économie sociale et solidaire participent à un développement plus durable.

---

21 Comme le montre le récent rapport de la Commission internationale sur l'économie et le climat « Better growth, better energy » - Nicolas Stern, Felipe Calderon, septembre 2014.

22 « L'espoir de la révolution industrielle verte et d'une nouvelle vague de croissance repose alors sur des ruptures technologiques et sur des innovations d'une autre nature, comme l'économie de la fonctionnalité » *in* « Les espoirs de la révolution industrielle verte : une perspective historique » - Damien Demailly, Patrick Verley – Cahier de l'IDDRI n°11 – juillet 2013.

23 Rapport de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social – Joseph Stiglitz, Amartya Sen, Jean-Paul Fitoussi, 2009 ; « Vers de nouveaux indicateurs pour le développement humain territorial » – Pierre-Jean Laurens, Grégory Marlier, Stéphane Humbert, 2013 – « Quels indicateurs pour mesurer la qualité de la croissance ? » Géraldine Ducos, France Stratégie, septembre 2014.

24 « La nouvelle avant-garde : vers un changement de culture » de Ervin Laszlo, Carine Dartiguepeyrou, Steve Mc Intosh et Michel Saloff-Coste – Editions l'Harmattan, mai 2013.

25 « Il faut préférer l'utopie « plausible » au miracle » - Daniel Cohn-Bendit, *in* Libération, mars 2010.

26 « Nous défendons ici l'idée que beaucoup d'opportunités seront perdues, si nous ne prenons pas toute la mesure des transformations qui sont à l'œuvre aujourd'hui et qui touchent la fonctionnalité des produits, les processus de fabrication, les modèles d'affaire, les organisations, les comportements de consommation, les modalités d'accès aux choses et aux services. » - Olivier Passet, économiste, dans sa contribution à La France dans dix ans.

27 Développement durable 2.0 – Gilles Berhault – Éditions de l'Aube, 2008.

28 Tous ces modèles sont présentés dans le projet de rapport annuel sur l'état de la France en 2013 (non adopté par le CESE) – André-Jean Guérin, rapporteur.

29 Mouvement pour une économie positive, présidé par Jacques Attali.

30 Institut de l'économie circulaire, présidé par François-Michel Lambert, Député des Bouches du Rhône.

C'est vrai au plan environnemental où plus grand monde ne remet en cause le changement climatique (on constate par ailleurs une baisse des émissions de GES en Europe), ni l'érosion de la biodiversité (certaines entreprises considèrent désormais la biodiversité comme une opportunité et un risque) notamment, et on peut affirmer que le « Grenelle de l'environnement », malgré ses défauts, a incontestablement marqué une étape de progrès dans le partage du diagnostic et l'exigence du dialogue et du partenariat. Enfin, les consommateurs commencent à exercer leur pouvoir de changement en faisant des achats éco-responsables et collaboratifs.

Les prémisses de ce « changement de modèle » sont là, aussi bien chez certains décideurs et experts que dans certaines composantes de la société civile, notamment les entreprises. Cependant, cette évolution, si elle a factuellement commencé, est encore lente et se caractérise par une forte inertie, notamment sur son « portage politique » : il faut donc se garder de tout angélisme ou de notre bonne vieille méthode Coué. Il s'agit plus de « gestation avancée », de potentialités à développer, de terreau à fertiliser.

Le programme de recherche du Comité 21 sur la « valeur ajoutée des démarches de développement durable à l'attractivité et à la prospérité des territoires » s'appuie sur cette « transformation en marche » tout en soulignant sa réalité. Au moment du débat sur la transition énergétique et de la préparation de la COP 21, il vise à contribuer à ce « changement de modèle » en valorisant les bénéfices escomptés de la transition en cours.

